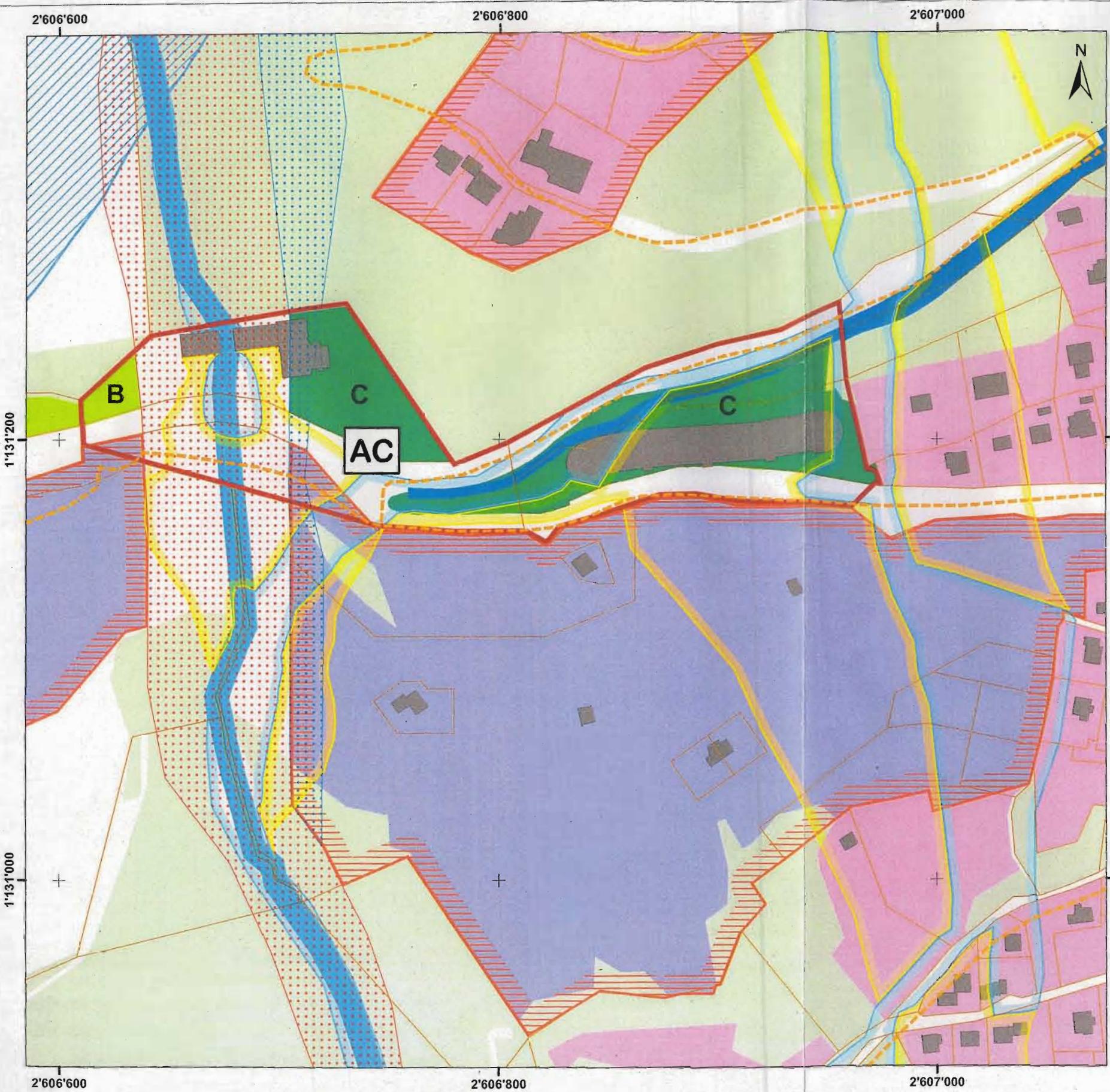




COMMUNE DE MOLL
AMINONA CENTRE

Z - Modification partielle 3.12

PAZ modifié



Légende

- Périmètre de modification partielle du PAZ - PAD obligatoire Aminona centre (AC)
- Zone de constructions et d'installations publiques C (nouveau)
- Zone de constructions et d'installations publiques B
- Zone du centre d'Aminona (DS III)
- Zone de chalets d'Aminona (DS II)
- Zone à aménager
- Zone agricole
- Zone de pistes avec enneigement technique

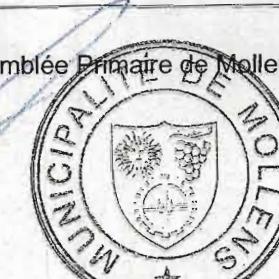
A titre indicatif

- Aire forestière
- Chemin pédestre homologué
- Périmètre approuvé de protection des sources S2
- Espace cours d'eau La Zironde
- Zone de danger crue moyen / faible
- Zone de danger nivologique élevé / moyen

Approuvé par l'Assemblée Plénière de Mollens le : 18 janvier 2010

Le Président

Le Secrétaire



Homologué par le Conseil d'Etat le :

21 mars 2012

Le Président

Le Chancelier

en séance du 21 mars 2012

Droit de sceau: Fr. 700.-

L'atteste:
Le chancelier d'Etat:



Version homologuée
du 21.03.2012

1:2'000

0 10 20 40 60 80 100 Mètres